

# Riflex B12

## Cire liquide

Cire liquide pour la protection et l'entretien des bois non traités, cirés ou huilés. À base de cire d'abeille et de cire de carnauba, elle nourrit, ravive et protège les surfaces en bois tout en leur conférant un effet velouté naturel.

### Données techniques à 20 °C – 60 % H.R.

Aspect	Liquide opalescent
Densité	0,810 kg/litre
Ouverture à la marche	1 heure
Peut être lustré après	1 heure
Rendement indicatif	30 – 40 m <sup>2</sup> /litre
Température d'application	De +5 à +35 °C
Nettoyage des outils	Green Cleaner
Conservation	24 mois dans l'emballage d'origine scellé
Conditionnement	Flacons de 500 ml avec pulvérisateur, bidons de 1 litre

### Mode d'emploi

Bien agiter avant utilisation. Appliquer le produit sur le bois à traiter à l'aide d'un pulvérisateur, d'un pinceau ou d'un chiffon. Après environ 1 heure, lustrer avec un chiffon doux ou, dans le cas du parquet avec une monobrosse équipée d'un disque blanc. Après 1 à 2 heures, il est possible de répéter l'application pour une meilleure protection.

Il est possible de raviver l'aspect du bois traité avec Reflex B12 même après un certain temps en effectuant un nouveau lustrage.

### Remarques

- Ne pas appliquer en excès.
- Toujours lustrer les surfaces traitées.
- Le produit ne craint pas le gel, mais les cires peuvent se solidifier à basse température ; dans ce cas, amener simplement le produit dans un environnement tempéré ou immerger le flacon bien fermé dans de l'eau chaude.

### Consignes de sécurité

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL. Respecter scrupuleusement les indications figurant sur l'étiquette et consulter la fiche de données de sécurité avant utilisation.

### Déchets

Éliminer le produit non utilisé et l'emballage vide conformément à la législation locale en vigueur.



ENTRETIEN  
ET SOIN



Les recommandations de cette fiche technique sont fournies à titre indicatif et n'engagent en rien notre responsabilité, les méthodes et conditions d'utilisation du produit étant hors de notre contrôle. Il est recommandé de vérifier l'adéquation effective à l'usage prévu.

Rév. 02 – 12/05/2020. Cette fiche technique remplace la précédente.